Au Conseil Général de Bougy-Villars

# Rapport de la COGES sur le préavis municipal no 06/2020 relatif au budget 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et des Finances (COGES) est composée de :

Richard Gerritsen Président, Jean-Michel Thieulin Alfred Wiesmann, Alec Cergneux.

Lors de la séance du 25 novembre 2020, M. Christophe Favre Municipal des Finances a expliqué les éléments essentiels du budget 2021 et répondu aux questions de la Commission qui le remercie pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les informations remises par la suite.

#### **Introduction**

L'année 2021 sera une année de transition . La nouvelle Municipalité devra prendre tel quel le budget établi par la Municipalité précédente. Nous avons tenu compte de cela dans notre évaluation et remarques. D'autant plus que notre secrétaire communale, poste important dans une petite commune, quittera sa fonction fin juin 2021. Avec ce départ une expérience et une mémoire de longue date s'envole.

## Résumé de notre évaluation

## Administration générale

#### Administration

Le poste « traitements » a été augmenté de CHF 50'000 pour permettre le passage en douceur entre la secrétaire actuelle et la nouvelle secrétaire ainsi que la mise en place d'une gestion électronique des données (GED). Nous pensons qu'il serait plus judicieux de créer un compte spécifique pour avoir une plus grand clarté dans la mise en place et la formation à cet outil.

Le contrôle des habitants représente environ 10% du temps de travail de la secrétaire actuelle. Cette tâche a été transféré à Aubonne et le temps de travail de la secrétaire a été diminué en conséquence. Fort de ce constat nous estimons que la nouvelle secrétaire ne devrait pas être

engagé à 80% mais plutôt à 70%. Autrement le transfert des activités vers Aubonne n'a pas de sens et ne fait que gonfler les frais généraux.

Il serait toujours possible d'augmenter le temps de travail de la nouvelle secrétaire temporairement si cela s'avère nécessaire.

Comme le traitement des dossiers de constructions va plutôt en diminuant on peut même se poser la question si un taux d'occupation de 70% n'est pas trop élevé.

D'ailleurs la Municipalité s'en est rendu compte en diminuant fortement le compte émoluments, frais et prestations de service(-54%). Ce compte est alimenté essentiellement par les émoluments de la police des constructions.

Déjà dans le rapport du budget 2020 nous avons fait remarquer que la mise en place d'une Gestion électronique des données va générer des coûts supplémentaires d'abord pour son installation et pour sa maintenance.

A cause du COVID la gestion électronique des documents n'a pas pu être mise en place en 2020, ce sera peut-être l'occasion pour la nouvelle Municipalité de repenser à son utilité et sa pertinence pour une petite commune comme Bougy-Villars

N'oublions pas qu'aujourd'hui déjà pour tout ce qui concerne la construction le Canton a mis en place une GED à disposition des Communes. Elle permet l'enregistrement, le suivi en temps réel des dossiers et de produire directement les documents officiels ainsi que l'octroi ou le refus de permis.

## **Transport**

La diminution du coût des transports publics provient essentiellement du remplacement du bus pyjama par le taxi bus nocturne moins cher.

#### **Finances**

L'économie est affaiblie par cette crise sanitaire ce qui va probablement avoir un effet négatif sur les revenus et le marché immobilier. En discutant avec le Municipal des Finances il apparait qu'il est très difficile d'appréhender l'impact du COVID sur le revenu des impôts. Pour cette raison il n'en est pas tenu compte lors de l'établissement du budget 2021. D'après une première analyse, l'impôt déjà encaissé en 2020 laisse prévoir que les montants au budget 2021 sont réalistes. Surtout que les constructions, en voie de se terminer , seront occupées en 2021 par de nouveaux contribuables.

#### Domaine et bâtiments

# **Vignes**

Le marché du vin a fortement diminué en ces temps de pandémie. Le prix payé, pour la vendange 2020, est en forte diminution. la Municipalité prévoit que cette situation perdurera, d'où une année 2021 déficitaire.

#### **Parking**

Le Parking en sous-sol est entièrement loué. Celui de surface sera terminé au premier trimestre 2021. En ce qui concerne les macarons ils seront mis en vente au printemps 2021 et devront rapporter CHF 16'000.

On voit aujourd'hui que la a mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un bon revenu pour la commune. Espérons que l'état ne trouvera pas un moyen pour y puiser à travers la péréquation ou d'autres mécanismes de prélèvements financiers.

#### Travaux

La Municipalité prévoit de financer l'achat du nouveau véhicule pour l'employé communal par le biais des frais généraux. Cela signifie qu'il n'y a pas d'amortissement ni préavis pour cet achat. Comme le montant n'est pas très important et n'influence pas de manière significative le résultat de la comptabilité, cette manière de faire peut se justifier.

#### **Déchets**

Le remplacement de la collecte des déchets au porte-à-porte par la mise en place de containers devrait diminuer les charges car le ramassage est concentré sur quelques containers. Par contre on constate que c'est le contraire qui se passe, les coûts de ramassage sont supérieurs de CHF 9'000 par rapport au réalisé 2019.

En supposant que le nombre de personnes soumises à la taxe est identique qu'en 2019 elle augmentera de CHF 7 par habitant par rapport aux CHF 68 payé en 2020. En plus chaque ménage prend en charge les déchets non valorisables à la déchèterie. Donc réellement l'augmentation est plus importante que CHF 7.

La commission ne comprend pas très bien cette situation et se penchera plus en détail sur ce problème lors des comptes 2020. Pour mémoire elle avait déjà fait une remarque dans le rapport sur les comptes 2019 concernant le calcul de la taxe déchets qui manquait nettement de clarté.

Sans formuler d'amendements la Commission suggère, suite à l'analyse du budget, que la Municipalité :

1. Applique au maximum le même taux d'occupation pour la nouvelle secrétaire que le taux actuel de la secrétaire communale (70%) pour éviter de gonfler artificiellement les frais généraux et éventuellement péjorer la situation financière pour la future Municipalité. L'idéal serait un engagement à 50% avec une possibilité d'augmenter ce

taux jusqu'à 70%. Ce qui permettrait à la nouvelle Municipalité d'apprécier la situation

- 2. Laisse à la nouvelle Municipalité le soin d'apprécier l'introduction d'une gestion électronique des données dans une petite commune comme Bougy-Villars
- 3. Fournisse ,à la Commission, le calcul de la taxe déchets, en conformité avec le règlement et la comptabilité , sur les 4 dernières années. Ceci dans le but d'avoir une plus grande transparence sur la taxe que nous payons. Nous nous proposons de présenter le résultat lors d'un prochain Conseil.

Naturellement nous laissons à la Municipalité l'appréciation de ces quelques recommandations de gestion.

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil Général d'accepter le budget 2021 de CHF 4'935'415.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 34'889.80.

Pour la commission :

Richard Gerritsen Président,

Jean-Michel Theuilin,

Alfred Wiesmann,

Alec Cergneux